



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 24 juin 2025**
*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 17 juin 2024 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal,

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Isabelle MALTAVERNE, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT-RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux.**

4 étaient absents excusés : Sandrine GERIN, Jean-Luc EVEN, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

Ce qui totalise 19 votants.

Mme Annick PROUT RIEU a été désignée secrétaire de séance.

DEL202517 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES LOCATIONS DE SALLES. *Cette délibération annule et remplace les délibérations DEL202414, DEL202419, DEL202428 et DEL202446.*

Les règlements des salles ont été uniformisés. Un seul règlement pour toutes les salles et 3 annexes spécifiques à chacune des salles.

Il est question de :

- De dire que la demande de réservation d'une salle communale doit être faite au moins 2 mois avant la date de l'événement,
- De dire que le chèque de réservation doit être donné un mois avant la réservation afin de constater l'encaissement avant la remise des clefs,
- D'informer les loueurs que les prix de la location sont susceptibles d'augmenter d'une année sur l'autre et qu'ils sont obligés de réajuster le montant versé (avenant au contrat),
- De fixer le tarif vaisselle à 3 € le kit pour 1 personne comprenant 1 assiette plate, creuse et à dessert, les couverts (*1 fourchette, 1 couteau, 1 petite et 1 grande cuillère*), 1 verre à eau et à vin, 1 flute à champagne et 1 tasse à café. Le reste de la vaisselle reste à 1€ par article,
- De dire que la vaisselle doit être réservée au minimum 3 semaines avant l'évènement,
- De conserver les deux chèques de caution : le premier de 1 000 € pour se prémunir des dégradations ; le second de 150 € pour l'entretien de la salle si la salle n'était pas dans l'état constaté lors de l'état des lieux entrant,
- De demander un troisième chèque de caution de 100 € pour le nettoyage et séchage de la vaisselle,

- De définir les conditions d'annulation comme suit (sauf en cas d'évènement national (élections...) ou municipal imprévu, au moment de la réservation, la Mairie se réserve le droit d'annuler cette réservation, dès connaissance de cet imprévu. Elle reversera, alors, le montant payé par le locataire dans son intégralité) :
 - + de 120 jours avant la date, le remboursement sera intégral
 - entre 120 et le 90 jours, le remboursement sera de 75% du coût total
 - entre le 90 et le 60 jours, le remboursement sera de 50% du coût total
 - de 60 jours, aucun remboursement ne sera émis.
- De fixer, les conditions de location de la salle des fêtes aux associations, comme suit :
 - Du 15 mai au 30 octobre, de laisser la gratuité de la salle des fêtes aux associations sans condition de nombre de location.
 - Du 1^{er} novembre au 14 mai, de laisser une gratuité de la salle des fêtes à chaque association et au-delà de demander une indemnité de 55 €/jour, quel que soit le jour de la semaine.
- De proroger les tarifs des salles communales pour 2025 dans les conditions comme suit : *(Les associations extérieures souhaitant louer les salles bénéficieront d'une remise de 10% sur les tarifs extérieurs.)*

LOCATION DES SALLES	Habitants		Extérieurs	
	du 15/05 au 30/09	du 01/10 au 14/05	du 15/05 au 30/09	du 01/10 au 14/05
Salle des Fêtes				
1 jour (du lundi au vendredi)	357 €	418 €	703 €	764 €
1 jour (samedi, dimanche)	408 €	469 €	733 €	795 €
1 jour férié (clef remise la veille)	458 €	549 €	783 €	875 €
week-end (du samedi 9h au lundi matin)	662 €	764 €	1 018 €	1 222 €
week-end (du vendredi 18h au lundi matin)	764 €	866 €	1 120 €	1 324 €
Salle du Lavoir				
1 jour (du lundi au vendredi)	138 €	174 €	230 €	286 €
1 jour (samedi, dimanche)	148 €	204 €	260 €	316 €
1 jour férié (clef remise la veille)	198 €	284 €	310 €	396 €
week-end (du samedi 9h au lundi matin)	260 €	296 €	398 €	428 €
Salle Pincevent				
1 jour (du lundi au vendredi)	255 €	296 €	459 €	509 €
1 jour (samedi, dimanche)	306 €	326 €	489 €	550 €
1 jour férié (clef remise la veille)	356 €	406 €	539 €	630 €
week end (du samedi 9h au lundi matin)	459 €	530 €	662 €	764 €
week end (du vendredi 18h au lundi matin)	540 €	611 €	764 €	866 €

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

1. D'entériner le règlement des locations de salle (pièce jointe)
2. D'entériner les conditions ci-dessus énumérées
3. De maintenir les tarifs comme indiqués ci-dessus
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.
5. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
6. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 25 juin 2025

La secrétaire de séance,

Annick PROUT RIEU



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel LEDOUX

